ÊTRE OU NE PAS ÊTRE BRETILLIEN

Résultats d'un « sondage » effectué auprès de 1.328 internautes

entre le 22 octobre et le 18 novembre 2014

« Ainsi donc suis-je convaincu que le web 2.0 est une grande avancée pour les collectivités territoriales, pour les élus et nos concitoyens. Pour reprendre un article lu récemment sur le net précisément, le web permet bien aux institutions et aux politiques de « moins se regarder le nombril ». Je suis très régulièrement interpellé et parfois même critiqué sur twitter par exemple, alors que la communication unilatérale, très descriptive et textuelle ne laissait par le passé que très peu de place à l'expression du désaccord. Les réseaux sociaux sont une fenêtre pour dialoguer, et entretenir ce lien démocratique qui nous unit aux citoyens de nos territoires. L'on parle souvent d'impératifs de transparence et je pense que les réseaux sociaux sont des plateformes qui exposent les élus et les institutions à la critique mais aussi, de fait, à davantage de clarté et d'amélioration continue du service public rendu via le recensement de la parole des usagers-citoyens. »¹



¹ Jean-Louis Tourenne - Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine - La démocratie participative et le web

Avant-propos

A l'issue d'un processus dont l'opportunité et la légalité restent incertaines, le Conseil général a estimé pouvoir décider le 20 juin 2013 que « les habitants du département d'Ille-et-Vilaine porteront désormais le gentilé qui se dégage du vote de l'assemblée »².

Il s'agit de l'appellation « BRETILLIEN », revendiquée sans accent, et simultanément déposée comme telle auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) pour 15 « classes » de la classification des produits et services dite de Nice (9, 14, 16, 18, 25, 28, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44)³.

"Bretilliens renvoie à nos racines bretonnes" et "a l'avantage de nous rattacher aussi à l'Ille-et-Vilaine", a relevé le président du Conseil général, Jean-Louis Tourenne.

Une première enquête réalisée auprès de 1.000 internautes entre le 16 juillet et le 15 octobre 2013 avait porté sur le degré de satisfaction des habitants en ce qui concerne d'une part la procédure et d'autre part l'appellation retenues.⁴

Le 25 octobre 2013, le Président du Conseil général avait bien voulu en accuser réception dans les termes suivants :

Vous m'adressez les résultats de la consultation que vous avez lancée sur Internet et je vous en suis reconnaissant. Je constate, mais ce n'est pas totalement une surprise, que l'immense majorité des réponses ne sont pas favorables à « Bretillien ».

Mais, les choses sont à un stade tel qu'il rend impossible tout revirement prématuré. Il me semble que, quel que soit le nom choisi, il aurait connu un début très contesté. Je crois utile de laisser faire le temps et l'usage. Nous pourrons dans un an mesurer le degré d'adoption du gentilé et en tirer les enseignements.

Un an plus tard, cette nouvelle étude tente d'évaluer le degré d'adoption de l'appellation par les habitants, en constatant que leur faible adhésion (1ère partie) pourrait logiquement s'expliquer par le jugement négatif qu'ils portent sur le choix qui a été opéré, auquel ils n'ont aucunement été associés (2ème partie).

Pour ceux qui le préfèrent, un résumé est disponible page 16, en fin d'exposé.

² recueil des actes administratifs du département d'Ille-et-Vilaine n° 442

³ voir la base des marques sur le site de l'INPI

⁴ résultat d'un sondage réalisé auprès de 1.000 internautes au cours du second semestre 2013

Il convient de préciser avant tout quelques éléments d'ordre méthodologique.

Ce « sondage » auprès de 1.378 personnes (dont 1.000 habitants du département d'Illeet-Vilaine) a été effectué du 22 octobre au 18 novembre 2014 (4 semaines), à l'initiative d'un particulier libre de tout engagement, qui ne prétend pas rivaliser avec les professionnels des instituts spécialisés, mais qui - du fait de sa formation et de son expérience - prétend cependant pouvoir livrer des résultats suffisamment crédibles.

Comme tout « sondage » auto-administré réalisé via internet, il appelle un certain nombre d'observations sur la validité des réponses obtenues et sur la représentativité des résultats.

Il n'est naturellement pas possible de mieux garantir la représentativité des répondants que ne l'a fait par exemple la société TMO-Régions en 2005, en livrant au Conseil général les résultats de sa très intéressante étude « Quelle identité pour le département d'Ille-et-Vilaine ? ». Je la cite : « De par sa nature auto-administrée, cette enquête ne peut prétendre à une stricte représentativité du département. …/… Les réponses ne sont donc représentatives que d'elles-mêmes ».

C'est la loi du genre. Il ne s'agit pas d'un scrutin. Personne n'en a la prétention. Mais qui aurait intérêt à se priver d'un vaste « micro-trottoir » auprès de plus de 1.000 personnes ?

Et la représentativité de plus d'un millier d'internautes risque t'elle vraiment d'être plus contestable que la représentativité d'un comité dit d'experts composé d'une douzaine de membres cooptés par un publicitaire en toute discrétion ?

Les 1.328 réponses complètes qui sont parvenues font suite à des invitations via

des courriels: 74,01 %
des pages facebook: 14,89 %
des blogs et forums: 11,10 %

En ce qui concerne les courriels, les invitations ont été adressées aux destinataires les plus divers, parmi lesquels par exemple :

l'ensemble des bibliothèques-médiathèques départementales, toutes les associations rennaises, les offices de tourisme du département, les acteurs du spectacle vivant en Ille-et-Vilaine, une sélection de chambres d'hôtes, les SCOPs, des notaires intervenant dans le secteur de l'immobilier, les huissiers de Rennes, les principaux médias d'Ille-et-Vilaine, les antennes du CRDP, les associations départementales impliquées dans les questions d'environnement, les chercheurs en économie sociale et solidaire des universités rennaises, les enseignants du département de communication de l'Université de Haute Bretagne, les associations de chasse, Bretagne vivante, les agences de communication implantées dans le département, les bateaux-écoles, toutes les paroisses d'Ille-et-Vilaine, tous les prestataires du réseau Galléco, l'ensemble des membres du Conseil culturel de Bretagne, etc... sans oublier les élus.

Concernant les élus, ont été sollicités : tous les maires du département, ainsi que les députés, les sénateurs et les conseillers régionaux d'Ille-et-Vilaine.

Les conseillers généraux n'ont pas été sollicités dans la mesure où ils auraient été juges et parties, mais du fait qu'ils cumulent souvent plusieurs mandats, ils ont cependant pu s'exprimer à un autre titre.

Si l'on peut toujours contester la représentativité des répondants, au moins ne peut-on les soupçonner ici de n'être que des insoumis ou au contraire des inféodés opérant sur les réseaux sociaux, d'autant que 289 élus d'Ille-et-Vilaine ont bien voulu participer.

Soulignons également en introduction que ce serait très réducteur de penser que le sujet de l'appellation des habitants du département ne couvre que le regard que les répondants acceptent de porter sur 4 appellations concurrentes, plus ou moins voisines... puisque toutes issues des propositions du comité dit d'experts qui a orienté le choix de l'assemblée délibérante.

Ce serait bien imprudemment omettre l'existence de l'écrasante « majorité silencieuse » des « non répondants » et au-delà des « non sollicités » qui se moquent éperdument du sexe des anges.

Après mise en quarantaine de 17 réponses incomplètes ou suspectes, voici la répartition par département de résidence des 1.328 réponses qui nous sont parvenues :

Département	Nombre	%
Ille-et-Vilaine	1.000	75,30
Côtes d'Armor	56	4,22
Morbihan	55	4,14
Finistère	57	4,29
Loire-Atlantique	53	3,99
Autres départements	107	8,06

On retiendra que le recueil des données a été clos au bout de 1.000 réponses d'habitants du département, qui représentent les ¾ des réponses obtenues (75,30 %).

Les résultats seront présentés, en tant que de besoin, par groupes homogènes de répondants au regard du statut (administrés - élus) et de la résidence (Ille-et-Vilaine - « Voisins bretons » - Habitants au-delà).

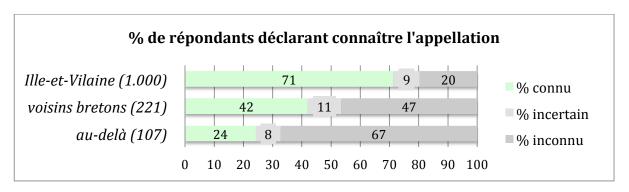
De ce point de vue, et après une analyse très attentive, il est apparu sans conteste que la Loire-Atlantique devait être classée dans le groupe homogène de répondants « Voisins bretons », qui comporte donc les habitants des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan et de la Loire-Atlantique (221 répondants).

Sur demande, les résultats sont également disponibles en fonction de l'origine géographique, qui est apparue moins déterminante (natifs ou non du département).

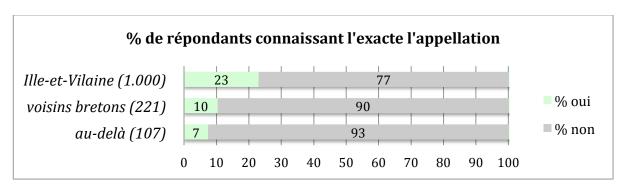
Précisons que l'étude a dû intégrer le fait que l'objet de l'observation est un nom que, nonobstant toutes sortes d'influences, chacun - on le verra - reste - à juste titre - libre d'écrire et de prononcer comme il veut.

Deux faits saillants expliquent la difficulté de l'exercice :

71 % des 1.000 répondants habitant le département d'Ille-et-Vilaine déclarent connaître l'appellation que le Conseil général a décidé de leur donner, et c'est aussi le cas de 42 % de nos 221 « voisins bretons », ainsi que de 24 % des 107 répondants habitant au-delà :



alors que 23 % seulement des 1.000 répondants du département d'Ille-et-Vilaine connaissent l'exacte appellation que le Conseil général a décidé de leur donner, comme c'est le cas de 10 % de nos 221 « voisins bretons », ainsi que de 7 % des 107 répondants habitant au-delà :



Au plan loco-régional, la diffusion – pour ne pas dire la propagande - a pourtant été largement assurée :

- . par le Conseil général (principalement via sa revue périodiquement diffusée à plus de 500.000 exemplaires auprès de plus d'un million d'habitants, ainsi que via son nouveau portail et ses autres sites internet associés)
- . par divers médias (singulièrement Ouest-France, le Télégramme et TV Rennes qui est une société d'économie mixte présidée par un vice-président du Conseil général).

Les graphiques ci-dessus font aussi apparaître que les « taux de connaissance » de l'appellation diminuent naturellement au fur et à mesure que l'on s'éloigne du territoire.

C'est ainsi par exemple que 42 % seulement de nos voisins bretons croient connaître une appellation qu'en réalité 10 % seulement d'entre eux connaissent, et qu'au-delà de la Bretagne culturelle, il est très exceptionnel que l'exacte appellation soit connue des répondants (8 sur 107, dont 3 natifs du département).

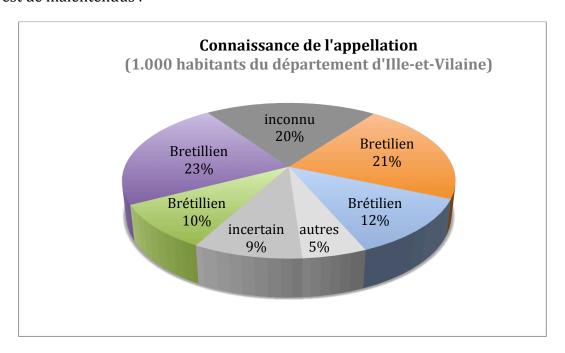
Dans la suite de ce rapport, sans toutefois nous interdire des comparaisons avec les réponses émanant des ressortissants d'autres départements, nous nous intéresserons principalement aux résultats obtenus auprès des habitants du département d'Ille-et-Vilaine en distinguant successivement, par absolue nécessité : les « sachants », les « pratiquants » et ceux que nous appellerons les « croyants »

1 - L'adhésion à l'appellation en Ille-et-Vilaine

11 - les « sachants »

Le choix du nom qui a été opéré semble avoir généré un véritable imbroglio linguistique.

Si 23 % seulement des 1.000 habitants du département connaissent l'exacte appellation prescrite, ce n'est pas seulement parce que plus d'un tiers d'entre eux (20 + 9 + 5 = 34)%) n'en ont aucune idée ou n'en ont qu'une idée vraiment très lointaine, c'est surtout qu'à la base la nature même de cette appellation appelle toutes sortes de confusions, si ce n'est de malentendus :



Après que le Conseil général ait formellement précisé que le nom s'écrivait sans accent mais qu'il se prononçait avec, ce qui ressort... c'est que les néologismes :

Bretillien/Brétillien et Bretilien/Brétilien

font actuellement jeu égal et que par conséquent, à ce jour, il ne se dégage manifestement pas de « gentilé » à proprement parler, si l'on veut bien considérer que dans la langue française un « gentilé » nécessite évidemment d'être attesté par l'usage.

Il faut en effet rappeler à ce stade que nous sommes précisément dans le cas d'une appellation « 100 % prescrite », qui est un pur néologisme d'inspiration publicitaire, concocté en cachette, tenu secret jusqu'au jour même de son adoption, fortement caractérisé par une quasi incompatibilité entre ses prétentions sémantiques et ses caractéristiques phonétiques intrinsèques.

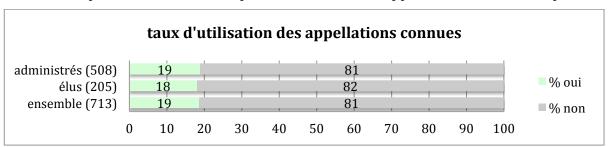
Le résultat est que les plus conciliants se sont estimés - à juste titre - libres d'accommoder la racine et la terminaison de cette appellation à leur guise... jusqu'à parfaitement la dévoyer, en générant au passage pas moins de 4 graphies concurrentes.

Et c'est encore sans compter les dimensions subliminales de cette appellation, qui inspirent à certains toutes sortes de pastiches en usage : brésilien, francilien, reptilien...

12 - Les « pratiquants »

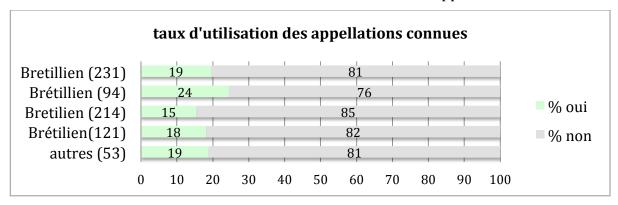
19 % des 713 habitants déclarant connaître l'appellation font usage dans la conversation courante du nom qu'ils croient connaître (oui), sans que l'on puisse observer une différence significative entre le comportement des administrés et celui des élus.

A contrario, plus de 80 % de ceux qui disent connaître l'appellation ne l'utilisent pas :

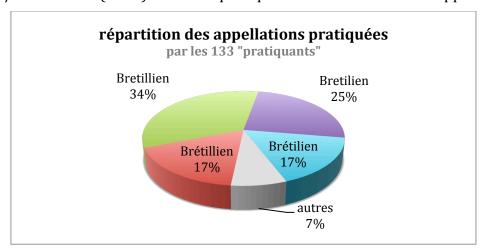


Le graphique ci-dessous fait plus précisément apparaître que :

. de 15 à 24 % seulement des habitants utilisent l'appellation qu'ils connaissent . ce ne sont pas ceux qui connaissent l'exacte appellation qui l'utilisent le plus . 19 % seulement des « véritables sachants » utilisent l'exacte appellation Bretillien



Au total, 1/3 seulement (34 %) des 133 « pratiquants » utilisent la bonne appellation :



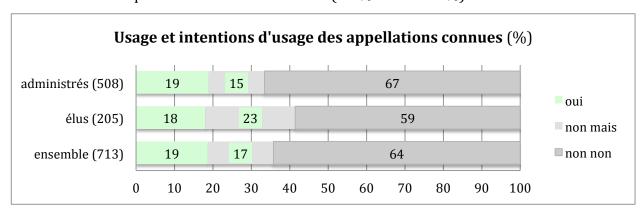
Pour dire les choses avec un maximum de recul : en novembre 2014, seuls 123 des 1.000 répondants d'Ille-et-Vilaine (12,3 %) utilisent l'une ou l'autre des appellations Bretillien ou Brétillien ou Brétillien dans la conversation courante, ce qui signifie que près de 90 % ne l'utilisent pas.

13 - Les « croyants »

Au-delà de ces quelques « pratiquants », on peut entrevoir une communauté potentielle de « croyants », incluant les personnes qui n'utilisent pas l'appellation qu'elles disent connaître, mais déclarent avoir néanmoins l'intention de le faire à l'avenir.

Exemple de lecture des graphiques ci-après : 19 % des administrés du département d'Ille-et-Vilaine qui déclarent connaître l'appellation des habitants l'utilisent (oui), tandis que 15 % des mêmes (qui ne l'utilisent pas) disent avoir l'intention de l'utiliser à l'avenir (non mais) et que 67 % déclarent ne pas avoir l'intention de le faire (non non).

On observe ci-dessous que cette posture vis-à-vis de l'avenir est moitié plus fréquente chez les 205 élus que chez les 508 administrés (23 % contre 15 %):



Sans doute peut-on imaginer que pour des raisons de proximité fonctionnelle, la « prescription » a été mieux perçue par les uns que par les autres.

Mais parmi les explications possibles, on sait aussi que les instituts de sondage constatent qu'il y a toujours un biais vers le "oui".

Ils nous apprennent que les sondés n'ayant pas trop d'opinion sur une question mais trouvant qu'il est dans leur rôle de se prononcer ont en effet toujours davantage tendance à répondre par oui que par non.

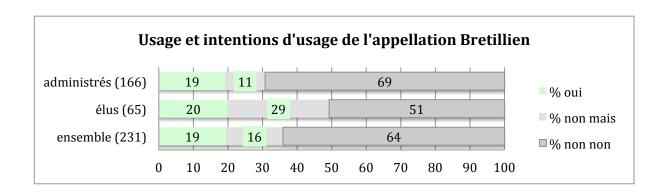
Il reste en tous cas qu'à ce jour, les 2/3 environ des ressortissants du département déclarant à tort ou à raison connaître le nom des habitants n'envisagent pas de l'utiliser.

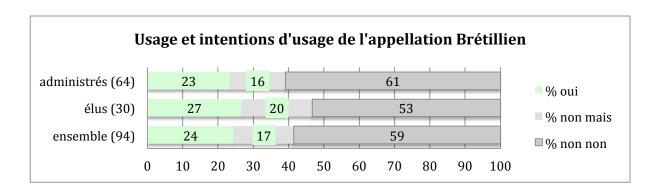
En affinant ces résultats sur la page suivante en fonction de l'appellation connue, nous verrons que les administrés apparaissent assez réfractaires à toutes les constructions évoquant de près ou de loin l'appellation prescrite... tandis que les élus, qui apparaissent les moins réfractaires à l'appellation Bretillien, sont en même temps les plus réfractaires à l'appellation Brétilien.

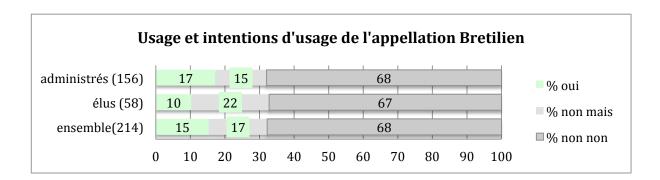
Il apparaîtra aussi que la différence dans les intentions d'utilisation entre élus et administrés n'utilisant pas encore l'appellation qu'ils déclarent connaître est plus importante pour ceux qui connaissent l'exacte appellation prescrite (29 % contre 11 %).

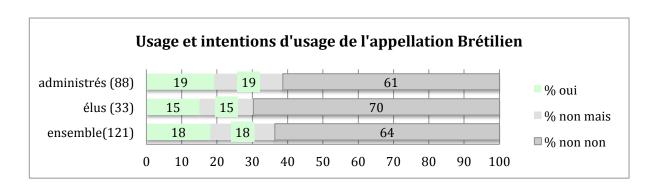
Par voie de conséquence, en Ille-et-Vilaine 19 + 11 = 30 % des 166 administrés connaissant l'exacte appellation Bretillien en font usage ou disent avoir l'intention de le faire à l'avenir, alors que ce taux s'élève à 20 + 29 = 49 % parmi les 65 élus du département qui sont dans la même situation.

Où l'on voit plus précisément que chacun est susceptible de rester dans sa logique :









2 - Le jugement porté sur l'appellation

21 - le respect des critères ayant fondé les propositions du comité dit d'experts

Le questionnaire a été scrupuleusement construit à partir de la liste des critères sur lesquels le publicitaire Jacques Delanoë a fait se prononcer le comité dit d'experts, qu'il a réuni une seule et unique fois (le 23 mai 2013) pour faire ses propositions.

Qu'il porte sur l'exacte appellation « Bretillien » ou sur les appellations dérivées (Brétillien, Bretilien, Brétilien), le jugement n'est relativement bienveillant que sur deux points :

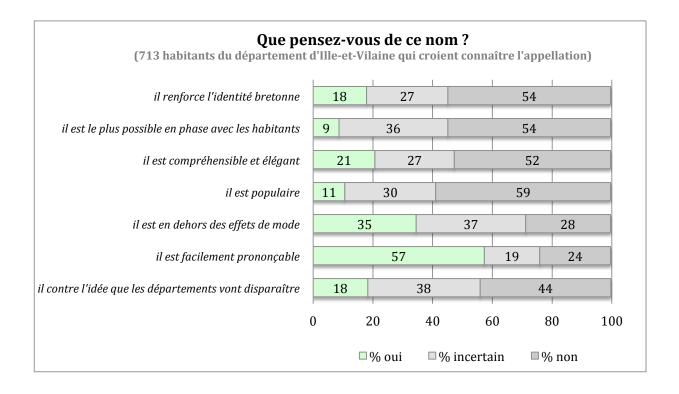
- l'exacte appellation, tout comme les appellations dérivées, sont estimées à coup sûr (33 %) ou en tous cas possiblement (37 %) « en dehors des effets de mode »
- ❖ le nom que les 713 habitants du département déclarent connaître est assez clairement réputé « facilement prononçable »

Ce second point est toutefois amplement à relativiser puisqu'il repose sur le fait que chacun considère pouvoir écrire et prononcer à sa manière l'appellation qu'il déclare connaître, et ceci en dehors de toute considération linguistique et même de tout consensus établi.

Le fait saillant est donc plutôt que 80 à 90 % des répondants déclarant connaître l'appellation ne sont pas convaincus que :

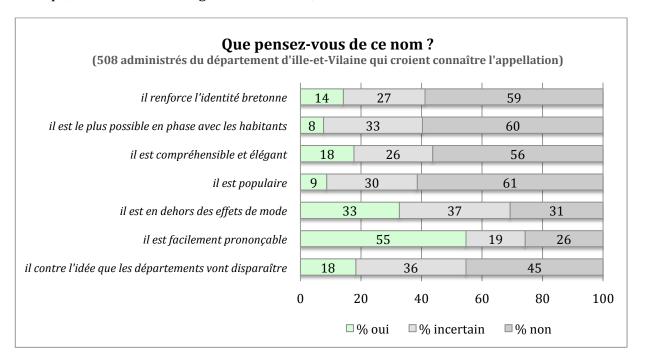
- l'appellation renforce l'identité bretonne (18 % seulement de réponses favorables)
- l'appellation en phase avec les habitants (9 % seulement de réponses favorables)
- l'appellation est populaire (11 % seulement de réponses favorables)

Le jugement est donc très sévère.

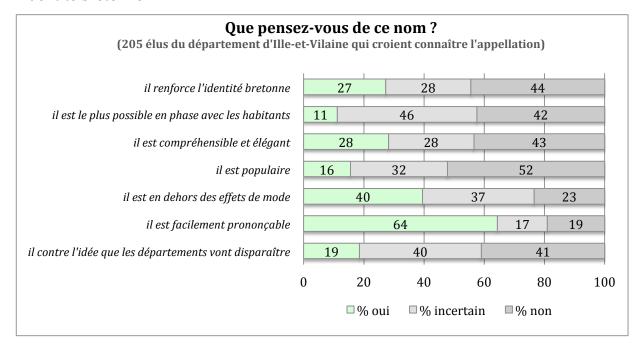


Avant de restreindre l'analyse à l'exacte appellation décidée par le Conseil général, jetons un œil sur ce que pensent collectivement les 713 répondants du département d'Ille-et-Vilaine de l'appellation qu'à tort ou à raison chacun croit connaître.

Le jugement diffère sensiblement selon qu'il émane des 508 administrés, ou des 205 élus qui, tout en restant largement réservés, sont toutefois nettement moins accablants.



Les élus sont par exemple proportionnellement environ deux fois plus nombreux que les administrés (27 % contre 14 %) à considérer que l'appellation qu'ils connaissent (pour l'essentiel : Bretillien ou Brétillien ou Brétillien ou Brétillien) est de nature à renforcer l'identité bretonne :

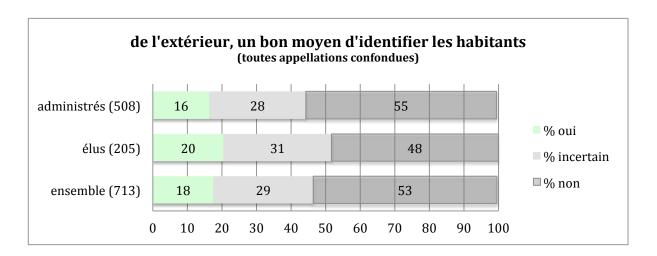


Bien d'autres croisements d'information sont possibles et disponibles sur demande.

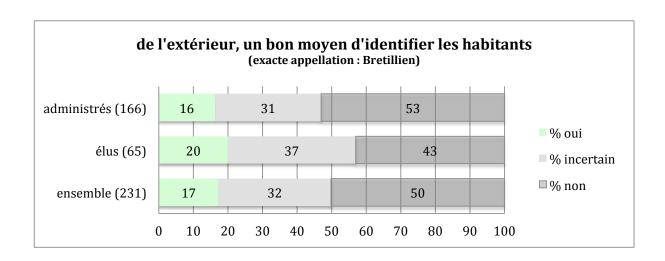
22 - le degré d'atteinte des objectifs poursuivis

La formulation des objectifs qui est reprise ci-dessous du questionnaire d'enquête est scrupuleusement celle qui a été utilisée par le Président du Conseil général, Jean-Louis Tourenne, pour motiver la démarche engagée sur son territoire.

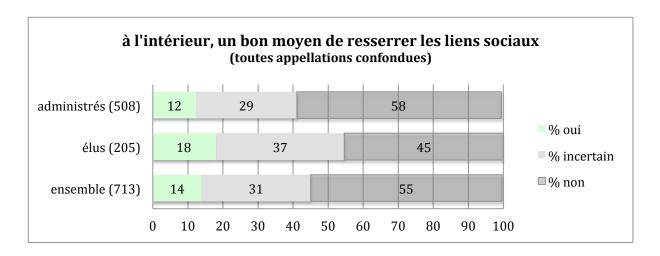
On observe aisément que les objectifs poursuivis en matière d'identification des habitants ne sont aujourd'hui considérés atteints que par moins de 20 % des répondants croyant connaître l'appellation (oui), et que les perspectives - qui ne sont pas jugées très bonnes par les élus - le sont encore moins par les administrés (incertain–non).



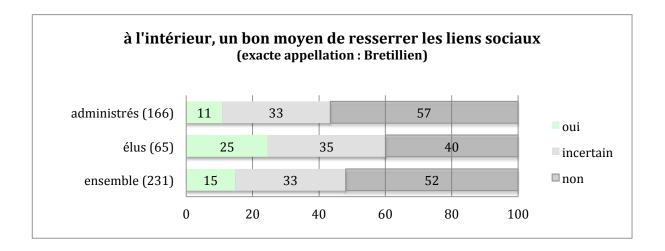
Les mêmes observations peuvent être faites dans le sous-groupe de répondants d'Ille-et-Vilaine qui ont la particularité de connaître l'exacte appellation, puisque seulement 16 % des administrés et 20 % des élus considèrent que l'appellation Bretillien est un bon moyen d'identifier les habitants de l'extérieur :



Les performances sont encore moindres en ce qui concerne l'objectif de resserrer les liens sociaux pour davantage de cohésion entre les habitants.



Même si par exemple 25 % des élus connaissant l'exacte appellation (soit au total, seulement : 16) se déclarent convaincus de l'atteinte du résultat, force est de constater que 11 % seulement des administrés (soit au total, seulement 18) partagent la même conviction :

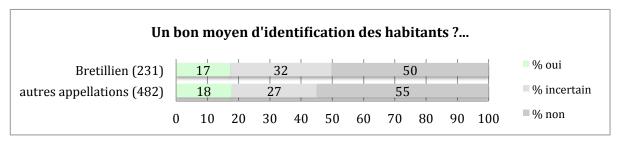


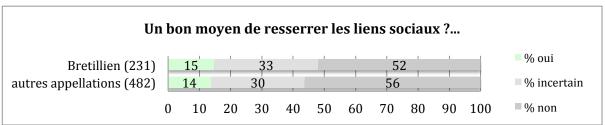
Par ailleurs, le jugement que les très rares personnes extérieures au département qui connaissent l'exacte appellation retenue par les autorités (31 sur 328), portent sur sa capacité à atteindre les objectifs poursuivis, ne justifie pas de représentation graphique et se passe de tout commentaire puisque :

- ❖ 4 personnes seulement estiment que, de l'extérieur, c'est un bon moyen d'identifier les habitants du territoire
- une seule estime qu'à l'intérieur du département, c'est un bon moyen de resserrer les liens sociaux pour davantage de cohésion dans la population.

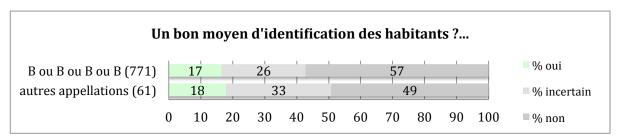
23 - Insolite

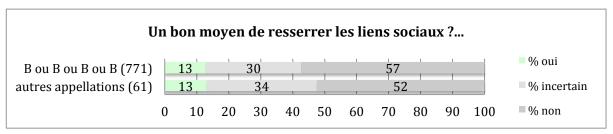
En ce qui concerne la satisfaction des deux objectifs poursuivis, on n'observe pas de différence très significative entre l'opinion des habitants du département basée sur l'exacte appellation Bretillien et l'opinion des habitants du département basée sur toutes les autres appellations, qu'elles en soit ou non dérivées :





De même, en élargissant le champ d'observation à la France entière, on n'observe guère de différence entre l'opinion de l'ensemble des répondants basée sur les appellations Bretillien – Brétillien – Brétillien – Brétillien réunies et l'opinion basée sur une toute autre appellation que Bretillien – Brétillien – Brétillien – Brétillien émanant de l'ensemble des répondants que nous dirons « égarés » :





Enfin, une attention toute particulière mérite d'être apportée aux 3 répondants du département qui partagent courageusement le fait d'être parfaitement satisfaits de l'appellation Bretillien : en tous points du questionnaire, sans aucune exception.

Il s'agit de deux élus, mais aussi d'un administré dont voici le savoureux commentaire :

...---...

Qu'ils soient ici remerciés en morse aussi : $-- \cdot -- \cdot -- \cdot \cdots$ pour leur participation... ;-)

Résumé

Du sondage effectué auprès de 1.328 internautes, entre le 22 octobre et le 18 novembre 2014, à propos de l'appellation que le Conseil général a estimé pouvoir donner aux habitants du département d'Ille-et-Vilaine, nous retiendrons principalement que :

- ❖ 71 % des 1.000 répondants du département déclarent connaître l'appellation que le Conseil général a décidé de leur donner, mais en réalité 23 % seulement de ces 1.000 répondants la connaissent
- plus l'on s'éloigne du territoire et moins cette appellation est connue, au point que 42 % seulement de nos voisins bretons croient connaître une appellation que 10 % seulement d'entre eux connaissent en réalité
- ❖ au-delà de chez nos « voisins bretons », il est exceptionnel que le nom soit connu
- ❖ à juste titre, chacun s'est estimé libre d'accommoder à sa guise la racine et la terminaison de l'appellation prescrite, générant de ce fait 4 graphies concurrentes
- ❖ les néologismes Bretillien/Brétillien et Bretilien/Brétilien font actuellement jeu égal
- ❖ de 15 à 24 % des habitants du département utilisent l'appellation qu'ils connaissent et ce ne sont pas ceux qui connaissent l'exacte appellation qui l'utilisent le plus
- en pratique, seuls 123 des 1.000 répondants d'Ille-et-Vilaine utilisent l'une ou l'autre des appellations Bretillien ou Brétillien ou Brétillien ou Brétillien dans la conversation courante, ce qui signifie que 87,7 % des répondants n'utilisent ni l'une ni l'autre
- ❖ les élus sont proportionnellement environ moitié plus enclins que les administrés à déclarer leur intention d'utiliser à l'avenir l'appellation qu'à tort ou à raison ils déclarent connaître, quand aujourd'hui ils ne l'utilisent pas
- ❖ les 2/3 environ des ressortissants du département déclarant à tort ou à raison connaître le nom des habitants n'envisagent pas de l'utiliser
- l'exacte appellation, tout comme les appellations dérivées, sont estimées à coup sûr (33 %) ou en tous cas possiblement (37 %) « en dehors des effets de mode »
- chacun considérant pouvoir écrire et prononcer à sa manière l'appellation qu'il dit connaître, l'appellation est paradoxalement réputée « facilement prononçable »
- tout en restant très largement réservés, les élus sont sensiblement moins accablants que les administrés en ce qui concerne le respect des critères qui sont à l'origine du choix de l'appellation
- ❖ les élus sont par exemple proportionnellement environ deux fois plus nombreux que les administrés (27 % contre 14 %) à considérer que l'appellation qu'ils connaissent est de nature à renforcer l'identité bretonne
- ❖ l'objectif d'identifier les habitants n'est aujourd'hui considéré atteint que par moins de 20 % des répondants déclarant connaître l'appellation
- ❖ l'objectif de resserrer les liens sociaux pour davantage de cohésion entre les habitants, qui est considéré atteint par 25 % des élus connaissant l'exacte appellation, n'est considéré atteint que par 11 % seulement des administrés
- du point de vue de la satisfaction des objectifs poursuivis, on n'observe pas de différence très significative entre l'opinion des habitants du département basée sur l'exacte appellation Bretillien et l'opinion des habitants du département basée sur toutes les autres appellations, qu'elles en soit ou non dérivées.

Toutes observations bienvenues.

patrick.jehannin@gmail.com